

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 17 décembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Était absent et représenté Monsieur :

Gérard BRAMOULLÉ représenté par Sophie JOISSAINS.

Étaient absentes et excusées Mesdames :

Emmanuelle CHARAFE - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **IVIS 001-8936/20/BM**

#### **■ Attribution de subventions d'investissement au profit d'Aix Marseille Université et du CNRS - Approbation d'avenants n°1 aux conventions d'attribution de subventions**

**MET 20/17346/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°ECO 021-6886/19/BM du 24 octobre 2019 du Bureau de la Métropole, la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué une subvention d'investissement de 80 000€ au profit d'Aix-Marseille Université contribuant à l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation dans le cadre du projet DAT'CARB du CEREGE.

Par délibération n°ECO 022-6057/19/BM du 20 juin 2019 du Bureau de la Métropole a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 80 000€ au CNRS contribuant à l'acquisition d'outils d'analyses isotopiques pour l'accélérateur de particules ASTERisques du CEREGE.

Conformément à l'article 4 des conventions notifiées « Modalités de paiement et de versement de la subvention », 80% du montant total de ces 2 subventions ont été payées sur l'année 2019.

Chacune des conventions d'attribution de subvention prévoyait en son Article 6 « Reddition des Comptes » que l'organisme bénéficiaire s'engageait à fournir, dans les 6 mois suivant la réalisation de l'action, et au plus tard au 31 décembre 2020, un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signé par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Cependant, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19 et de la période de confinement imposée, les achats et installations de ces matériels n'ont pas encore pu être totalement achevés.

Signé le 17 Décembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 11 janvier 2021

Aussi, il est proposé de prolonger, par voie d'avenants, et jusqu'au 31 décembre 2021, les délais accordés à l'AMU et au CNRS pour procéder à la reddition des comptes et produire les justificatifs de dépenses afférents à l'acquisition et/ou l'installation des outils subventionnés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence approuvant le Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 022-6057/19/BM du 20 juin 2019 du Bureau de la Métropole portant attribution d'une subvention d'investissement au profit de l'AMU relative à l'achat d'outils d'analyse du carbone 14 du projet DAT'CARB du CEREGE ;
- La délibération n°ECO 021-6886/19/BM du 24 octobre 2019 du Bureau de la Métropole portant attribution d'une subvention d'investissement au profit du CNRS relative à l'achat d'outils d'analyse isotopiques pour l'accélérateur de particules ASTERisques du CEREGE ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 10 décembre 2020.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de voir conduire à leur terme les projets engagés avant la période de confinement lié au Covid-19

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au profit d'Aix-Marseille Université pour l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation dans le cadre du projet DAT'CARB du CEREGE.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement au profit du CNRS pour l'achat d'outils d'analyses isotopiques pour l'accélérateur de particules ASTERisques du CEREGE.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ces avenants et tous les documents afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE